

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 23
Votants : 28
Date de la convocation : 26 novembre 2012

N° 12.12.04.01

L'an deux mille douze et le quatre du mois de décembre, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence du Maire.

PRÉSENTS : Mme SANTONJA, M. COMBE, Mme LABORDE, M. CONTE, Mme ROMÉRO, M. OUSSET, Mme CHABLE GAUZY, M. ALLOUCHE, Mme PLAYS, M. BOUISSEREN, Mme ALQADI NASSAR, M. CAPRON, Mmes RAMON BOTONNET, CARRETIER, MM SAUVAN, LE NGUYEN, TALBOT, Mlle CROS, M. FÉVRIER, Mme TARAYRE, M. BOUSQUEL, Mme BOULANGÉ, M. SAVY.

PROCURATIONS : M. PAUL en faveur de Mme CHABLE GAUZY
M. CARILLO en faveur de M. BOUISSEREN
Mme FONS VINCENT en faveur de Mme ROMÉRO
M. MUNOZ en faveur de M. CONTE
M. PLANCHERON en faveur de M. FÉVRIER

ABSENTE: Mlle VAN ELST

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2013

Rapporteur: M. Ousset

Sommaire

Quel est le contexte du Budget 2013 ?.....	1
I.- BUDGET GENERAL	3
A. Les recettes de fonctionnement :.....	3
B. Les dépenses de Fonctionnement :.....	3
1) Les charges à caractère général.....	3
2) Les charges de personnel et frais assimilés.....	4
3) Les autres charges de gestion courante	4
C) La Médiathèque Théodore Monod.....	4
D.- La Maison du Petit Prince.....	4
E.- La section d'investissement.....	5
II.- BUDGETS ANNEXES.....	5
A. Caisse des Ecoles	5
B. ZAC de CAUNELLE.....	6

Quel est le contexte du Budget 2013 ?

De nombreux éléments sont à prendre en considération :

- 1) Dans le cadre de la préparation du budget pluriannuel (2013-2015) et du projet de Loi des Finances pour 2013, le gouvernement a annoncé une stabilité en valeur des **concours financiers de l'Etat aux collectivités locales** dès 2013. Ces dotations ne seront plus indexées sur l'inflation comme c'est le cas depuis 2 ans. Il a été annoncé qu'un pacte de confiance et de solidarité serait conclu entre l'Etat et les collectivités territoriales et que des principes de responsabilités budgétaires seront définis dans le prochain acte de décentralisation. Le concours de l'Etat aux collectivités territoriales sera stabilisé en 2013, puis seraient réduits annuellement de 750 M€ pour 2014 et 2015. Ces mesures nous incitent à contracter nos dépenses.
- 2) le projet de loi de mobilisation générale pour **la construction de logements** tend à durcir l'article 55 de la loi SRU en portant de 20 % à 25 % l'obligation faite aux communes quant aux logements sociaux. De plus les pénalités seraient multipliées par cinq, sans pouvoir dépasser 10 % des dépenses réelles de fonctionnement de la commune.
- 3) Par ailleurs la Banque Postale a accru de 2 à 4 milliards d'euros l'enveloppe dédiée aux collectivités locales afin qu'elles puissent faire face à leur **besoin de trésorerie**, dans l'attente de la création de la future banque publique des collectivités locales. Néanmoins le Crédit Agricole a exigé le remboursement de notre ligne de trésorerie. Nos demandes d'ouverture d'une ligne de trésorerie adressées à La Banque Postale sont restées lettre morte.
- 4) les taux d'intérêt sont historiquement bas, mais **l'accès à l'emprunt** est plus que difficile sinon impossible, d'autant que la création de la banque publique, qui devait assurer le financement des collectivités locales, est reportée de mois en mois. Toutes nos demandes de prêts sont formulées en 2012 restées sans réponse.
- 5) la fiscalisation des heures supplémentaires, l'augmentation des cotisations patronales à la CNRACL, la modification des rythmes scolaires... vont grever d'autant le budget communal.
- 6) Compte tenu de ces données, nous préconisons d'opter pour des options stratégiques à long terme (éclairage public, vidéosurveillance, fibre optique, groupe scolaire, salle des fêtes), tout en contenant nos dépenses courantes, sans fragiliser les services publics. Cela passera par une maîtrise des effectifs du personnel, et par une maîtrise des dépenses de fonctionnement.

En définitive, nous avons peu de certitude. La seule qui à ce jour est établie, c'est qu'il n'y aura aucune amélioration des recettes dans les 3 années à venir. La croissance du PIB est voisine de zéro. Quand reviendra-t-elle ? Ce dont on peut être certain c'est que les institutions internationales, pouvoirs publics français, et experts ont des opinions divergentes.

Dans ce contexte, très difficile, malgré l'effort demandé par le pouvoir politique, aux collectivités locales, nous ne souhaitons pas contribuer à la « diminution massive du pouvoir d'achat » entraîné par les décisions du gouvernement. C'est pourquoi, nous vous proposons de retenir les orientations suivantes du budget 2013 :

- la Stabilité des taux d'imposition
- une Diminution globale des dépenses de fonctionnement de l'ordre de 5%.

La mise en œuvre de ces orientations, exigera de la part de l'ensemble des services de la commune des efforts importants, afin de dégager des économies qui permettront de bénéficier de marges, sans doute étroites, pour financer nos priorités, à savoir la sécurité, l'éducation, la jeunesse.

Avant de passer à l'examen de orientations du Budget, il convient de rappeler que le conseil municipal a décidé, dans sa séance du 16 octobre 2012, de supprimer à compter du 1^{er} janvier 2013, le budget annexe Médiathèque Th. Monod et le budget annexe Maison du Petit Prince.

I.- BUDGET GENERAL

Le budget de la commune devrait s'équilibrer autour de 14,5 M€, dont :

- 9.8 M€ en fonctionnement (5.8 % de moins qu'en 2012)
- 4.7 M€ en investissement

A. Les recettes de fonctionnement :

La ventilation des principaux postes de recettes pour 2013 est reprise ci-dessous

	2012	2013
<i>Produits des services, du domaine...</i>	13%	19%
<i>Impôts & taxes</i>	55%	63%
<i>Dotations & participations</i>	29%	15%
<i>Autres produits de gestion courante</i>	1%	1%
<i>Atténuation de charges</i>	1%	1%
<i>Autres produits</i>	1%	1%
<i>total</i>	100%	100%

1) Les produits des services, du domaine

Sont toujours « boostés » par les participations CAF. Le passage du périscolaire en ALAE est plus que bénéfique.

Afin de ne pas accroître encore plus la fiscalité déjà fortement « malmenée », nous envisageons une stabilisation des taux communaux d'imposition pour 2013. La recette attendue serait de l'ordre de 5.4 M.

La part des contributions directes dans le budget tournera autour de 63 % .

2) Les dotations et participations

Un Gel des dotations d'Etat est annoncé. Les mesures gouvernementales annoncées ne feront que renforcer la tendance observée depuis 2001 d'un effondrement, sur Juvignac de celles-ci. C'est ainsi qu'elles sont passées de 23% des recettes de fonctionnement en 2001, à 14 % en 2011.

3) Les autres produits de gestion courante

Ce sont essentiellement les loyers des logements communaux. On s'attend à une Grande stabilité.

B. Les dépenses de Fonctionnement :

En préalable figure ci-dessous la ventilation des dépenses pour l'exercice 2013.

	2012	2013
charges à caractère général	23%	23%
charges personnel & assimilés	42%	48%
autres charges de gestion courante	20%	11%
charges financières	6%	7%
atténuation de produits	2%	2%
autres charges	7%	9%
total	100%	100%

1) Les charges à caractère général

Elles devraient diminuer d'environ 4 % par rapport à 2012 (-100 000 €) suite aux marchés passés pour les assurances, les locations mobilières et les crédits-bails. Les services seront également mis à contribution pour que l'objectif de 4 % soit atteint.

2) Les charges de personnel et frais assimilés

Elles seront en augmentation, de l'ordre de 5%. Les causes sont de 2 ordres:

- L'embauche définitive des personnes en contrat CAE ou CUI
- L'augmentation des cotisations patronales et la fiscalisation des heures supplémentaires.

3) Les autres charges de gestion courante

Elles devraient diminuer fortement en 2013, de l'ordre de 45 %, sous l'effet mécanique de la suppression des budgets annexes.

4) Les charges financières:

On devrait observer une diminution de la dette d'environ 9%. Le capital restant dû passerait de 16,9 M€ à 15.5 M€. On prévoit une Stabilisation des intérêts de la dette autour de 650 000 €.

Pour les emprunts toxiques dénoncés de façon péremptoire par certains, il s'avère que ceux-ci au nombre de 3 sont classés en 1B (indice en euros, barrière simple, **pas d'effet de levier**) sur la « charte Gissler»... les spécialistes apprécieront !

C) La Médiathèque Théodore Monod

Au 1^{er} juin 2012 le nombre de lecteurs inscrit étaient de 1180 (+ 120 %) par rapport à mai 2011, ce qui témoigne de l'engouement des Juvignacois. Mieux, le nombre de prêts de documents est passé de 12 198 en 2010, à 15 845 en 2011 (+ 30%).

Afin de fidéliser une population toujours plus grande, il nous faut impérativement accélérer le renouvellement de notre fonds de livres (aujourd'hui le taux de renouvellement est de 18 %), et plus particulièrement celui des adultes.

Nous souhaitons également « améliorer notre action » envers les adolescents en développant un espace musique-DVD-jeux vidéo.

Concernant les animations, nous nous orientons vers des animations traditionnelles (contes, lectures, interventions à la Cyprière et en crèche), une participation au Prix des Incorruptibles (travail avec les scolaires renforcé), des animations de type évènementiel (signatures, accueil d'un auteur, spectacles jeunesse, conférences)

Le Budget 2013 proposera de maintenir les attributions au niveau de 2012 à savoir :

- Acquisition de livres 2.00 €/habitant
- Collections sonores et multi médias 0.50 €/habitant

Cette « indexation » sur la population augmentera mécaniquement la somme consacrée à l'acquisition de livres et collections diverses de 12 %. Le budget « acquisition » 2013 tournerait autour de 18 000 € (16 300 € en 2012).

Quelques investissements de mobiliers devraient être réalisés afin de pouvoir accueillir les nouvelles collections.

Les effectifs en personnel demeureront stables en 2013 : 6 agents

Le budget de la Médiathèque Théodore Monod s'élèverait en 2013 à :

- 386 000 € en fonctionnement
- 105 000 € en investissement

Soit une dépense par habitant de 66.65 €.

D.- La Maison du Petit Prince

Le coût de l'heure de crèche par enfant était de 8.34 € en 2011 et de 8.09 € en 2012. Le plafond de la CAF est de 6.73 €, au-delà duquel nous ne sommes plus aidés. La spécificité de la crèche, à savoir un encadrement supérieur sur le secteur des enfants porteurs de handicaps, sera admise cette année encore, mais la demande nous est faite de tendre vers ce coût plafond.

E.- La section d'investissement

Dans la mesure où la commune aurait enfin accès à l'emprunt, cette section devrait s'équilibrer autour de 4.7 M€.

Les grands postes en seraient :

- Le service de la dette pour 1 130 000 €
- Les études sur l'aménagement du secteur « Mialanes-Eurovia » pour 100 000 €
- L'aménagement des accès aux Thermes et la réalisation du parc pour 750 000 €
- Travaux de voirie pour 1 240 000 €
- Travaux de bâtiments, notamment scolaires, pour 850 000 €
- Le démarrage du chantier vidéosurveillance, éclairage public, fibre optique

Nous devrions budgéter des emprunts à hauteur de 1.7 M€.

II.- BUDGETS ANNEXES

A. Caisse des Ecoles

A.1.- Les effectifs

La rentrée scolaire 2012 a été marquée par l'ouverture de deux classes maternelles supplémentaires à l'école des Garrigues et la consolidation de celle ouverte à Fontcaude l'an dernier.

Les effectifs globaux sont en hausse de 4.60 %, un peu plus sur Fontcaude (5.85 %) que sur les Garrigues (3.98 %). Cette augmentation n'est pas linéaire, elle est nulle dans le secteur primaire, alors même qu'elle grimpe de 11.62 % dans les maternelles.

	2011		2012	
écoles	classes	élèves		
Maternelle Garrigues	6	188	8	208
Primaire Garrigues	11	289	11	287
Total Garrigues	17	477	19	495
Maternelle Fontcaude	4	96	4	108
Primaire Fontcaude	6	143	6	145
Total Fontcaude	10	239	10	253
TOTAL GENERAL	27	716	29	748

Enfin le nombre moyen d'enfants par classe est de 25.83 :

- 26.42 en maternelle
- 25.41 en primaire

A.2.- Les crédits par élève

Ils s'élèvent à 104,55 € par élève se décomposant comme suit :

- Dotation de fonctionnement : 100 €
- Pharmacie : 0.75 €
- Livres... : 0.50 €
- Téléphonie, internet : 3.30 €

A ces sommes viendront s'ajouter un forfait de 750 € pour les fournitures scolaires lors de chaque nouvelle ouverture de classe.

A ce stade de la réflexion, il apparaît intéressant de se situer par rapport aux communes de l'agglomération. Juvignac (ST BRES mise à part) est la commune dont la dotation par élève est la plus forte, quelques exemples :

- Montpellier : 39.50 €

- Castries : 51 €
- Castelnau Le Lez : 33 €
- St Jean de Védas : 88 €
- St Georges d'Orques : 40 €
- Grabels : 40 €
- Lattes : 38 €

A.4.- Le budget 2013

Compte-tenu de ces attributions et des frais de personnel (enseignants + ATSEM + divers) estimés à 450 000 €, le budget de la Caisse des Ecoles devrait s'équilibrer autour de 560 000 €

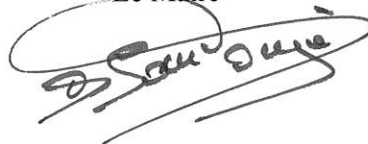
B. ZAC de CAUNELLE

Pour 2013, le budget s'équilibre à 600 000 €. Les orientations 2013 sont :

- l'acquisition des terrains nécessaires à la construction de la salle des fêtes. La réalisation de celle-ci fera l'objet d'un bail emphytéotique administratif.
- La construction de deux terrains de football homologables avec vestiaires près de cette salle

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Le Maire



Acte rendu exécutoire
 après dépôt en préfecture
 le 19 2012
 et publication
 le 27 2012

Accusé de réception préfecture**Objet de l'acte :** BUDGET D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2013**Date de transmission de l'acte :** 07/12/2012**Date de réception de l'accusé de réception :** 07/12/2012**Numéro de l'acte :** 12-12-04-01 ([voir l'acte associé](#))**Identifiant unique de l'acte :** 034-213401235-20121204-12-12-04-01-DE**Date de décision :** 04/12/2012**Acte transmis par :** Corinne BERNAL**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.6. DOB et autres actes d'orientation budgétaire